

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :
Acquisitions

OBJET :
**Acquisition parcelle
BD 188**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION CM
EN DATE DU
08/09/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU 08/09/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/60

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2022.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, M. BOUTET Jean-Marc, M. CRESTEY Olivier, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme LE GUERCH Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
M. COMBES Romain, procuration à Mme GONNOT.
M. ARENAS Jean-Michel, procuration à Mme BONHOMME.
M. ROQUES Alain, procuration à Mme TIXIER.
Mme AZEVEDO Murielle, procuration à M. PARDO.
Mme DONAT Laura, procuration à Mme MEILLIERE.

Rapporteur : Mme TIXIER

Mme TIXIER rappelle aux membres du Conseil que la commune réalise un projet de requalification du centre du village sur différents îlots.

Dans ce cadre de ce projet, Mme TIXIER indique qu'il serait intéressant pour la collectivité d'acheter la parcelle BD 188 propriété de M. COPEE Pascal. Celui-ci propose de la céder à la commune pour un montant de 8000 €.

Mme TIXIER précise que le bâtiment, en mauvais état, a vocation à être réhabilité dans le cadre de l'opération globale de requalification de l'îlot Saint Jacques.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1211-1,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord de M. COPEE propriétaire de la parcelle BD 188,

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines,

Considérant l'intérêt de réaliser cette acquisition dans le cadre du projet de requalification du centre ancien,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 01/09/2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide d'acheter au prix de 8 000 € la parcelle cadastrée BD 188, la commune prenant à sa charge les frais de notaire.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-211101167-20220914-2022_60-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document financier relatif à ce dossier.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

La Secrétaire

Mireille BONHOMME



Le Maire,

Grégory DELFOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Grégory DELFOUR', written over a horizontal line.